

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Négociation des professionnelles et professionnels de l'éducation

La FPPE-CSQ signe la convention collective des centres de services scolaires francophones

Montréal, le 9 décembre 2021. – La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) et la Centrale des syndicats du Québec ont signé hier, à Québec, les textes finaux du nouveau contrat de travail 2020-2023 des quelque 8 000 professionnelles et professionnels de centres de services scolaires francophones qu'elles représentent.

Cette signature met fin à des négociations qui auront duré près de deux ans.

« Les avancées obtenues lors de cette négociation, notamment sur le plan salarial et en bonification du perfectionnement et du régime d'assurance, ont été rendues possibles par la mobilisation historique des professionnelles et professionnels partout au Québec. Cependant, les professionnelles et professionnels nous ont clairement fait savoir qu'il reste beaucoup de chemin à faire alors que les problèmes d'attraction et de rétention du personnel professionnel se multiplient dans les milieux. C'est avec détermination que nous amorçons la négociation qui se dessine », fait savoir Jacques Landry, président de la FPPE-CSQ.

Pour sa part, le président de la CSQ, Éric Gingras, soutient que « cette entente est un pas en avant pour l'éducation, mais il reste beaucoup à faire. Nous nous préparons pour une autre ronde de négociations et nous aurons besoin que le gouvernement nous assure de sa volonté de continuer à améliorer le réseau et nos conditions de travail ».

Versements à venir

Rappelons que les augmentations salariales négociées par la CSQ permettent à toutes les professionnelles et à tous les professionnels du Québec de bénéficier d'augmentations salariales de 6 % sur 3 ans. Les professionnelles et professionnels aux premiers échelons bénéficieront de 1 % supplémentaire.

Avec la signature survenue hier, les professionnelles et professionnels peuvent s'attendre au versement de deux montants forfaitaires de 602,68 dollars en janvier 2022.

S'ajoutera, dans les 60 jours suivant la signature, le versement des augmentations salariales rétroactives au 1^{er} avril 2020.

Les professionnelles et professionnels peuvent d'ailleurs prendre connaissance de leur nouveau salaire en consultant l'outil préparé par la CSQ à l'adresse <https://negociation.lacsq.org/calculateur/>.

Gains de la FPPE-CSQ

Parmi les principaux éléments de la nouvelle convention collective 2020-2023, on peut notamment trouver, en plus des majorations salariales :

- la bonification de 2 % au dernier échelon pour les 8 corps d'emplois pour qui la scolarité de 2^e ou 3^e cycle est exigée dans le Plan de classification;
- l'augmentation du budget de perfectionnement;
- une prime d'attraction et de rétention pour certains psychologues;
- la bonification de la rémunération des conseillères et conseillers pédagogiques et des orthopédagogues;
- l'augmentation de la majoration du traitement des remplaçantes et remplaçants et des surnuméraires de moins de 6 mois.

Les professionnelles et professionnels peuvent prendre connaissance des changements apportés à la convention collective en consultant la Passerelle Négo au https://www.fppe.ca/wp-content/uploads/2021/11/Passerelle_Nego8_V1.pdf.

En route vers la signature de la convention collective des milieux anglophones

Les textes finaux de la convention collective 2020-2023 des professionnelles et professionnels de commissions scolaires anglophones seront signés le 22 décembre prochain.

Les négociations du Nord s'éternisent

La FPPE-CSQ saisit la présente occasion pour déplorer que les négociations pour les professionnelles et professionnels du Nord du Québec s'éternisent également par manque de volonté gouvernementale.

« Les besoins, dans les communautés et dans les écoles criées et inuites, sont criants. Dans cette optique, les délais déraisonnables entourant les négociations du Nord doivent être dénoncés puisque ce sont les élèves et le personnel qui en font les frais », a conclu Jacques Landry.

Profil de la CSQ

La CSQ représente près de 200 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation. La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la

santé et des services sociaux, des services éducatifs à la petite enfance, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

Profil de la FPPE-CSQ

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 19 syndicats regroupant 10 000 membres répartis dans la quasi-totalité des centres de services scolaires du Québec, francophones et anglophones, ainsi que des commissions scolaires crie et Kativik. Elle compte parmi ses membres différentes catégories de personnel dans les secteurs administratif, pédagogique et dans les services directs aux élèves (entre autres, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation, orthopédagogues, etc.).

Renseignements

Karine Lapierre
Conseillère en communication, FPPE-CSQ
Cellulaire : 514-213-4412
Courriel : fppe.lapierre.karine@lacsq.org